

Département Juridique-Courses
Service des Licences
Contact : Mme Guilène THIMON
Tel : 01 49 10 21 27 - Fax : 01 49 10 21 45
gthimon@france-galop.com

PROPRIETAIRE

DOSSIER PERSONNE PHYSIQUE

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

Nous avons le plaisir de vous adresser, sous ce pli, les formulaires nécessaires à la constitution de votre dossier :

- 1) Demande d'agrément en qualité de propriétaire
- 2) Propositions de couleurs

Nous vous saurions gré de bien vouloir les compléter et les retourner accompagnés des pièces indiquées au verso.

Nous vous informons des préalables indispensables, à connaître ou à faire. Devenir propriétaire, vous le comprendrez bien, exige en effet une enquête minutieuse et un certain nombre de précautions.

> Enquête du Ministère de l'intérieur

Dans un souci de préserver l'intégrité du monde hippique et en application de l'article 12 du décret n°97-456 du 5 mai 1997, tout prétendant au propriétariat d'un cheval de course doit répondre à une enquête de moralité effectuée par le Ministère de l'Intérieur (Direction Centrale de la Police Judiciaire).

> FRANCE GALOP s'assure de vos capacités financières à entretenir un cheval de courses

Des revenus sont demandés afin que le propriétaire puisse assurer les différents frais liés à l'entretien d'un cheval de courses, notamment les frais de pension.

> Une réponse d'agrément vous sera communiquée sous trois mois maximum

Votre dossier de demande d'agrément sera donc transmis au Ministère de l'Intérieur pour avis (dont les services vous contacteront) puis aux Commissaires de France Galop pour décision. Le résultat de l'enquête, les justificatifs de revenus fournis restent confidentiels.

Restant à votre disposition si vous souhaitez des informations complémentaires, nous vous prions de croire, Madame, Mademoiselle, Monsieur, en l'expression de nos sentiments les plus dévoués.

Guilène THIMON

Pièces à joindre à votre demande :

- Une copie de votre pièce d'identité**
- Une copie de tous vos justificatifs de revenus fiscaux d'activité et de patrimoine de l'année précédant le dépôt de la demande**
- Un R.I.B.**
- Un règlement par chèque à l'ordre de France Galop ou virement (1) de :**
 - 1558,60 €, correspondant aux frais de dossier (170,40 € TTC), aux droits d'enregistrements des couleurs (88,20 € TTC) et à la provision de compte (1300 €). Ces deux derniers vous étant restitués en cas de décision négative.

Le cas échéant :

- Demande de cartes d'accès aux hippodromes.**
- Déclaration de contribution volontaire au fonds de reconversion des chevaux de courses de galop.**
- Certificat d'assujetti T.V.A. (UE)**
- ou**
- Photocopie de la dernière déclaration de T.V.A.**

(1) Nos références bancaires :

Société Générale, Paris Rive Gauche Entreprises
Tour Montparnasse 25^{ème} étage
33 avenue du Maine
75755 PARIS CEDEX 15 (France)
IBAN: FR76 30003 03764 0005010001637
Swift : SOGEFRPP RIG

Votre dossier complet est à retourner par courrier ou par courriel à :

**FRANCE GALOP
Service des Licences
46 Place Abel Gance
92655 BOULOGNE Cedex**

gthimon@france-galop.com



1) DEMANDE D'AGREMENT EN QUALITE DE PROPRIETAIRE

A remplir si vous avez déjà un numéro de compte à France Galop

Madame Mademoiselle Monsieur

Compte N° : C

Nom : Prénoms : Nom de jeune Fille :

Né(e) le à Nationalité :

Fils, Fille de : et de :

Prénom & Nom du père

Prénom & Nom de jeune fille de la mère

Adresse :

Code postal : Ville : Pays :

Téléphone : Portable : Fax :

Email :

Situation de famille et professionnelle

Demandeur

Célibataire
 Pacsé (e) Marié (e) le Régime matrimonial.....
 Divorcé(e) le.....
 Veuf (ve)

Nombre d'enfants.....

Profession.....

Nom et adresse de l'entreprise.....

Nature de l'activité de l'entreprise.....

Conjoint (e)

Nom :
Prénom :
Né(e):.....
A :

Nationalité.....

Profession.....

Nom et adresse de l'entreprise.....

Nature de l'activité de l'entreprise.....

Statut fiscal en France

Résident

Non-résident

Si Non-résident :

Hors UE

UE

Etablissement stable en France

oui

non

Etablissement stable en matière de TVA, preneur ou prestataire de services, dont l'objet social vise les activités de courses hippiques

T.V.A. : <input type="checkbox"/>	Non assujetti	<input type="checkbox"/>	Assujetti	N° de T.V.A.	
Statut dans le cadre de l'activité de courses :		<input type="checkbox"/>	Particulier	<input type="checkbox"/>	Professionnel
<input type="checkbox"/> J'atteste sur l'honneur être légalement imposable à la Taxe sur la Valeur Ajoutée depuis le et donne mandat à la société FRANCE GALOP d'établir en mon nom, des factures correspondant aux prix et primes gagnés. Je m'engage à communiquer à France Galop toute modification de mon statut fiscal à l'égard de la T.V.A.					

Je demande que mes coordonnées gérées par votre système d'information soient strictement réservées aux échanges de courriers en provenance de FRANCE GALOP.

Entraîneur choisi : ou lieu d'entraînement envisagé : Province ou Région parisienne (Chantilly, Maisons Laffitte).

Fait à :

Signature :

Le :

Pour les transferts provenant de l'étranger :

(Hors France)

Les clients doivent transférer un montant tenant compte des frais bancaires pratiqués par l'organisme émetteur.

NOS REFERENCES BANCAIRES



RELEVE D'IDENTITE BANCAIRE

**Titulaire
FRANCE GALOP**

**Domiciliation
SG PARIS R.G ENTREPRISES (03764)
33 AVENUE DU MAINE
75755 PARIS**

Référence bancaire

Code banque	Code guichet	N° compte	Cle RIB
30003	03764	00050100016	37

**IBAN : FR76 3000 3037 6400 0501 0001 637
BIC-ADRESSE SWIFT : SOGEFRPP**

**NB : Merci de bien vouloir préciser le numéro de votre compte
FRANCE GALOP à créditer dans nos livres.**

2) PROPOSITIONS DE COULEURS

Pour vous aider dans votre choix, reportez-vous à notre plaquette « Dispositifs de couleurs » ou connectez-vous sur notre site : « <http://www2.france-galop.com/couleurs/> »

NOM et Prénom (s) :

Je propose pour ma casaque les couleurs suivantes :

Combinaisons classées par ordre de préférence (précisez en toutes lettres les dispositifs et les couleurs choisis).



1)

Casaque :

.....

Manches :

.....

Toque :

.....

2)

Casaque :

.....

Manches :

.....

Toque :

.....

3)

Casaque :

.....

Manches :

.....

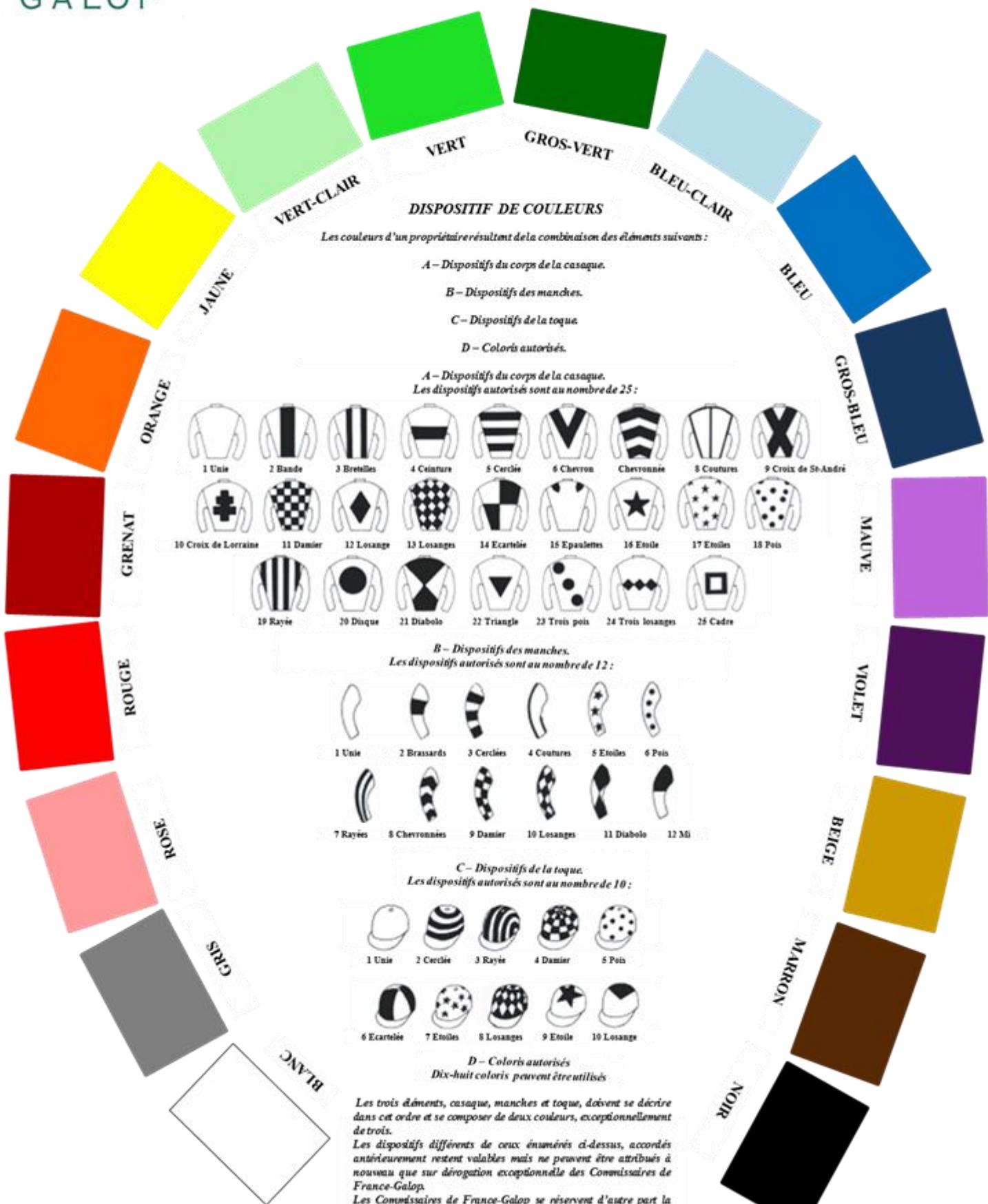
Toque :

.....



FRANCE
GALOP

COULEURS DES PROPRIÉTAIRES



Les trois éléments, casaque, manches et toque, doivent se décrire dans cet ordre et se composer de deux couleurs, exceptionnellement

Les dispositifs différents de ceux énumérés ci-dessus, accordés antérieurement restent valables mais ne peuvent être attribués à nouveau que sur dérogation exceptionnelle des Commissaires de France-Gaïa.

Les Commissaires de France-Gaup se réservent d'autre part la

DEMANDE DE CARTES D'ACCÈS HIPPODROMES

Votre activité : PROPRIETAIRE

N° de compte Galop :

Madame, Mademoiselle, Monsieur (1)

Prénom :

Nom :

Adresse d'expédition :

.....

Code postal :

Ville :

Pays :

Téléphone : _____

Fax: _____ **Phone:** _____ **Address:** _____

Email: **Phone:**

Votre conjoint (e) bénéficiera d'une carte d'accès si vous remplissez les renseignements ci-dessous et si vous

jenelle and phoebe

COLLER ICI UNE
PHOTO RECENTE

Ne pas agrafer

S.V.P.

COLLER ICI UNE PHOTO
RECENTE DE VOTRE
CONJOINT(E)

Ne pas agrafer

S.V.P.

MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA

Service des Comptes Professionnels - Téléphone: 01.49.10.20.80 - Email : comptes.pro@france-galop.com

Afin de vous éviter le rejet d'engagements pour cause de compte « débiteur » ou « d'insuffisance de provision » il vous est proposé de remplir ce formulaire de mandat, autorisant France Galop à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et couvrir le débit augmenté d'une provision minimum de 300 euros.

Si vous souhaitez adopter cette disposition, veuillez compléter tous les champs (*) du mandat, joindre un RIB ou RICE, puis adresser l'ensemble à France Galop, à l'adresse suivante :

**France Galop - Les Comptes Professionnels
46, Place Abel Gance, 92655 Boulogne cedex**

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée :

- *dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé,*
- *sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.*

Type de paiement : Récurrent / Répétitif

Titulaire du compte à débiter

Nom – Prénom : (*)

Adresse : (*)

Code postal : (*)

Ville : (*)

Pays :

Numéro de compte France Galop : C

Identifiant Créditeur SEPA : FR 95 ZZZ

409192

Nom : FRANCE GALOP

Adresse : 46, Place Abel Gance

Code Postal : 92655

Ville : Boulogne cedex

Pays : France

Numéro national d'émetteur : 40192

DESIGNATION DE L'ETABLISSEMENT TENEUR DU COMPTE

Nom et adresse de l'établissement bancaire : (*)

(*) BIC

(*) IBAN

Le (*) :

A (*) :

Signature obligatoire (*):

Le présent mandat de prélèvement est valable jusqu'à annulation de ma part, à notifier en temps voulu à France Galop. Elle s'applique au montant de mon débit, augmenté d'une provision minimum de 300 euros.

Rappel : En signant ce formulaire de mandat, j'autorise ma banque à effectuer sur mon compte bancaire, les prélèvements ordonnés par France Galop. Les informations contenues dans le présent mandat sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice par ce dernier de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17du 6 janvier 1978, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Tableau récapitulatif du traitement de la Taxe sur la Valeur Ajoutée :

	Membre Français ou étranger ayant un établissement stable (TVA)		Membre établi dans l'UE (consommation du service dans cet autre E Membre)		Membre Hors UE	
	Assujetti à la TVA ^(b) Professionnel	Non assujetti TVA ^(c) Particulier/Professionnel ^(a)	Assujetti à la TVA ^(b) Professionnel	Non assujetti TVA ^(c) Particulier/Professionnel	Assujetti à la TVA ^(b) Professionnel	Non assujetti TVA ^(c) Particulier/Professionnel
	TTC	TTC	HT	TTC	HT	TTC
Prestations de Services rendues par FG et facturées aux membres	TVA facturée par FG et déclarée sur la CA3 en TVA collectée par FG	TVA facturée par FG et déclarée sur la CA3 en TVA collectée par FG	Facture HT avec mentions (n°TVA du preneur+ "TVA due par le preneur - article 196 de la directive 2006/112/CE") Déclaration (CA3 et DES) et autoliquidation de la TVA par les membres	La TVA est facturée, déclarée sur la CA3 en TVA collectée par FG	Facture HT	La TVA est facturée, déclarée sur la CA3 en TVA collectée par FG
Prestations de Services rendues par les membres (gains de course) et facturées à FG	TTC ^(d) TVA facturable à FG par les membres; TVA collectée à déclarer par les membres. TVA récupérable par FG.	HT Exonération de TVA (ou HT)	HT Déclaration par autoliquidation de la TVA par FG	HT Déclaration par autoliquidation de la TVA par FG	HT Déclaration et autoliquidation de la TVA par FG	HT Déclaration et autoliquidation de la TVA par FG

^(a) Les entreprises et associations, dont le CA est inférieur à un seuil défini par l'administration fiscale (article 298 bis II-5^e du CGI pour le Régime Social Agricole) bénéficient d'une franchise de TVA

^(b) Pour les activités BtoB (assujetti-> assujetti), le lieu d'imposition est celui du preneur

^(c) Pour les activités BtoC (assujetti->non assujetti), le lieu d'imposition est celui du prestataire

^(d) L'article 13 de la Loi de Finance de 1987 prévoit que tous les gains de courses, prix et primes, doivent comporter une TVA de 7%, calculée sur le montant du prix et versée en plus de celui-ci. Cette TVA ne doit être versée qu'aux propriétaires et éleveurs, résidents fiscaux en France, ayant auparavant attesté y être assujettis.

Rappel :

En application de l'article 298 Bis II 5^e du Code Général des Impôts, sont obligatoirement imposables à la TVA selon le régime agricole au titre d'une année donnée, les Exploitants qui ont encaissé, pendant les deux années consécutives précédentes, un chiffre de recette moyen supérieur à 46 000 euros.

Il doit être tenu compte de l'ensemble des recettes, gains de courses et primes à l'élevage compris.

Action pour la reconversion des chevaux de course

France Galop, la Ligue de Protection du Cheval et l'association Au-Delà Des Pistes (A.D.D.P.). ont besoin de votre soutien afin de pouvoir assurer une retraite digne et méritée aux anciens chevaux de course, parfois pour plusieurs dizaines d'années.

Propriétaires, éleveurs, entraîneurs et jockeys, pensez à souscrire au prélèvement automatique sur vos gains de courses : à chaque fois que vous gagnez une course de Galop, vous avez la possibilité de reverser, de manière automatique 1/1000ème ou plus de vos gains.

A noter : vos dons sont déductibles des impôts !

Historique : en septembre 2007, France Galop et La Ligue Française pour la Protection du Cheval ont créé le *Fonds de Reconversion des chevaux de course*.

L'objectif, qui demeure toujours aujourd'hui, était de pouvoir proposer à tout propriétaire une filière de reclassement d'un cheval en fin de carrière de course de Galop.

En 2017, France Galop s'est rapproché d'Au-Delà Des Pistes afin de donner un second souffle à ce projet qui nous concerne tous. Ainsi, nous allons pouvoir offrir davantage de possibilités de reconversion à un plus grand nombre de chevaux de course.

Comment ça marche ? : France Galop délègue à A.D.D.P la gestion du flux de chevaux sortis de l'entraînement et à qui le propriétaire souhaite proposer une seconde carrière. A.D.D.P., fort de son réseau et des experts qui la composent, va agir comme un grand *hub* permettant d'orienter le cheval.

Plusieurs cas se présentent alors :

- *Le cheval est « sain »* : il pourra se reconvertis en cheval de sport, de dressage, de polo, de concours complet, de club hippique ou tout simplement de loisir dans une famille d'accueil susceptible de pouvoir l'héberger. Un temps de réadaptation sera cependant nécessaire pour revenir à une vie plus calme et paisible que celle qu'il connaissait chaque matin à l'entraînement.
- *Le cheval présente un certain nombre de pathologies* l'empêchant de retravailler : l'objectif est de trouver un hébergement, au pré, pour une retraite définitive et amplement méritée. Grâce à la Ligue Française de Protection du Cheval et à son réseau d'experts bénévoles répartis sur l'ensemble du territoire, le cheval fera l'objet de visites de contrôle régulières afin de s'assurer de la qualité des soins qui lui sont prodigués.

Contacts email : bienetreequin@france-galop.com
 web : www.france-galop.com ; www.lfpcheval.fr et www.audeladespistes.fr



**DECLARATION DE CONTRIBUTION VOLONTAIRE
AU FONDS DE RECONVERSION DES CHEVAUX DE COURSES DE GALOP**

GERE PAR LA LIGUE FRANCAISE DE PROTECTION DU CHEVAL
AVEC LE SOUTIEN DE FRANCE GALOP

Je, soussigné(e)....., Membre de FRANCE GALOP,
titulaire du compte professionnel n°

Ou Gérant de la société,
titulaire du compte professionnel n°

Déclare vouloir reverser, dans le cadre d'un virement automatique,

- 1 / 1000ème minimum
- ... / 1000èmes (part à préciser)

de tous les gains (allocations, primes, pourcentages, ...) perçus sur le dit compte professionnel (1),
au profit du fonds de reconversion des chevaux de courses de galop, géré par la Ligue Française de
Protection du Cheval, avec le soutien de FRANCE GALOP, conformément à la convention de
partenariat établie entre ces deux associations.

Je suis informé(e) que je peux à tout moment résilier ce versement par simple lettre adressée au
Service des comptes professionnels de FRANCE GALOP.

Je suis informé(e) que la Ligue Française de Protection du Cheval est une Association loi 1901
reconnue d'utilité publique et qu'à ce titre, elle m'adressera annuellement l'attestation fiscale
correspondant au montant que je reverse au fonds de reconversion des chevaux de courses de galop,
afin de bénéficier des dispositions fiscales en vigueur.

Fait à, le / / 20 ,

*(Signature du titulaire du compte ou de son représentant légal, précédée de la mention manuscrite
« bon pour acceptation »)*

(1) versement mis en œuvre à compter de la date d'enregistrement de ce formulaire par les services
de FRANCE GALOP